

Fiche action	54.1	Animer le projet de territoire
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV1A	Bassin de Bourg-en-Bresse
Axe	5	Organiser la conduite du projet de territoire
Objectif	54	Un réel pôle d'animation territoriale

Contexte :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du CDRA et de la préparation du CDDRA, le Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse (Cap 3B) a démontré son utilité et sa réactivité. En effet, le travail réalisé confirme la pertinence du Bassin de Bourg-en-Bresse comme périmètre d'actions et de définition de stratégie de développement. Correspondant au bassin économique, au territoire vécu par les habitants, il favorise les collaborations entre acteurs publics et privés du territoire. Sa montée en puissance au fil des années, lui confère un réel rôle d'agence de développement dépassant ainsi le simple portage d'outils contractuels.

Description :

Financement du poste de l'animateur généraliste du CDDRA qui assurera également les fonctions de Directeur du Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse (Cap 3B). A ce titre, il coordonnera l'ensemble des animateurs thématiques et s'assurera du lien avec le CLD et les autres dispositifs régionaux par exemple le Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF). Il aura également pour rôle la gestion de la structure porteuse et le lien avec les autres procédures territoriales (LEADER, Natura 2000, SCOT...).

La Région interviendra sur le salaire chargé du Directeur/animateur généraliste, la part des frais inhérente au poste et aux aspects administratifs du CDDRA (gestion et instruction des dossiers de demandes de subvention...) ainsi que les frais qui pèseront sur la structure pour mener à bien sa mission (communication, frais de déplacement, formation, fournitures administratives, charges locatives, impression et reproduction...)

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble des communes du Bassin de Bourg-en-Bresse

Bénéficiaire : Syndicat Mixte Cap 3B

Responsable local du projet : Patrick BOURRASSAUT

Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse - Cap 3B

68 avenue de Parme 01 000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04/74/47/25/40 Fax:04/74/45/14/88

Partenaires associés : EPCI , SCOT, acteurs publics et privés, CLD

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Salaire chargé directeur - animateur généraliste	FCT	335.000	335.000	
Salaire chargé secrétariat (mi-temps environ)	FCT	90.000	90.000	
Charges de fonctionnement (loyers, fournitures, charges courantes...)	FCT	75.000	75.000	
Total des dépenses	FCT	500.000	500.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		500.000	230.000	46%
Total des subventions			230.000	
Auto-financement			270.000	54%
Total des recettes			500.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

2011 - 2016

Suivi et évaluation :

Taux de consommation du contrat, articulation avec les autres dispositifs

Observations :